

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

SYCOMORE EUROPE ECO SOLUTIONS (I EUR)



Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SYCOMORE EUROPE ECO SOLUTIONS (I EUR)

N° ISIN LU1183791281

Un compartiment de SYCOMORE FUND SICAV,

Ce Compartiment est géré par Sycomore Asset Management

Constructeur | Sycomore Asset Management

Site Internet | www.sycomore-am.com

Contactez-nous | Composez le numéro +33 (0)1 44.40.16.00 pour plus d'informations.

Sycomore Fund SICAV (le " Fonds ") est agréée au Luxembourg et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Sycomore Asset Management est agréée en France sous le numéro GP 01030 et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Date de production du document d'informations clés : 27/02/2026

En quoi consiste ce produit ?

Type

SYCOMORE EUROPE ECO SOLUTIONS est un Compartiment de SYCOMORE FUND SICAV (Société d'Investissement à Capital Variable) de droit luxembourgeois.

Durée

Le Compartiment a été créé le 31/08/2015. Il n'a pas de date d'échéance. Il peut être résilié et liquidé dans les cas prévus par le prospectus et les statuts du Fonds.

Objectifs

Le Compartiment vise à réaliser une performance significative sur un horizon d'investissement minimum de cinq ans, grâce à une sélection rigoureuse d'actions de sociétés dont le modèle d'affaires, les produits, les services ou les processus de production contribuent positivement aux défis de la transition énergétique et écologique, à travers une stratégie ISR thématique.

Conformément à l'article 9 du règlement SFDR, ce Compartiment a pour objectif d'investir dans des sociétés considérant que la transition écologique constitue un pilier fondamental du développement durable.

Ces sociétés ont une ou plusieurs activités liées à l'énergie, au transport et à la mobilité, à la rénovation et la construction, à l'économie circulaire et aux écosystèmes (eau, pollution, agriculture, agroalimentaire, foresterie, pêche). Ces valeurs, qui représentent à tout moment au moins 80 % de l'actif net, sont sélectionnées sur les marchés d'actions européens, sans contraintes sectorielles ou de capitalisation, sur la base d'une analyse fondamentale.

Le but de cette sélection de titres est d'identifier les sociétés de qualité dont le prix sur le marché ne reflète pas la valeur intrinsèque estimée par l'équipe de gestion.

Le processus d'analyse et de sélection des titres dans l'univers d'investissement inclut des critères extrafinanciers contraignants et une surpondération des sociétés dont les critères ESG sont compatibles avec les objectifs de durabilité.

Le processus d'analyse, de notation et de sélection ESG (Environnement, Social, Gouvernance) est une composante totalement intégrée à l'analyse fondamentale des entreprises de notre univers d'investissement et couvre au moins 90 % de l'actif net du Compartiment (liquidités exclues). Cette analyse et notation, menée selon notre méthodologie propriétaire « SPICE » (Society & Suppliers, People, Investors, Clients, Environment) et, au sein du pilier environnemental SPICE, la métrique « NEC » (Net Environmental Contribution). La méthodologie SPICE vise notamment à comprendre la répartition de la valeur créée par une entreprise entre ses parties prenantes (investisseurs, environnement, clients, employés, fournisseurs et société civile), notre conviction étant qu'une répartition équitable est un facteur important de la performance durable d'une entreprise.

L'indicateur NEC permet d'évaluer le risque de transition et est complété par une différenciation verte et des informations prospectives, par exemple des éléments d'alignement et de trajectoire, des informations relatives à la taxonomie ou à l'écoconception et aux approches du cycle de vie.

L'équipe de gestion s'appuie également sur des exclusions ISR (pas d'investissement dans des sociétés dont l'activité a un impact négatif démontré sur la société ou l'environnement), une approche thématique (transition environnementale et énergétique et écologique), l'engagement actionnarial (promotion des pratiques ESG de l'entreprise notamment par le vote en assemblée générale), l'approche best in universe (sélection des meilleurs émetteurs de l'univers d'investissement) et l'approche best efforts (investissement dans des sociétés faisant des efforts visibles en matière de développement durable, même si elles ne font pas encore partie des meilleurs de l'univers d'investissement ESG).

Des informations plus détaillées à ce sujet sont disponibles dans le prospectus du FCP et dans notre Politique d'Engagement disponible sur notre site www.sycomore-am.com.

Pour compléter la stratégie d'actions de base, le Compartiment peut être exposé à :

(1) Obligations (y compris convertibles) et autres titres de créances, à hauteur de 20% maximum de l'actif net,

(2) Contrats à terme et instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés et / ou de gré à gré,

(3) OPCVM européens, à hauteur de 10 % maximum de l'actif net, et

(4) Des instruments du marché monétaire public ou privé, à concurrence de 10 % de l'actif net.

Dans tous les cas, l'exposition du portefeuille aux marchés émergents, toutes classes d'actifs combinées, doit être limitée à 20 %, alors que l'exposition au risque de change est limitée à 25 % du portefeuille.

Le Compartiment est éligible au dispositif fiscal français du plan d'épargne en actions (PEA) et doit par conséquent investir en permanence au moins 75 % de son actif en actions de pays de l'Union européenne, de Norvège et/ou d'Islande ainsi qu'en instruments assimilés et/ou en OPCVM eux-mêmes éligibles au PEA.

Indice de référence | MSCI Daily Net TR Europe Index. Le Compartiment est sous gestion active et fait référence à l'indice MSCI Daily Net TR Europe Index (en euros) uniquement pour le calcul de la Commission de performance. Dans le cadre du processus d'investissement, le Gestionnaire en investissement a toute latitude quant à la composition du portefeuille du Compartiment. Par ailleurs, le Compartiment ne suit ni ne réplique aucun indice de référence.

Les investisseurs peuvent souscrire et demander le rachat de leurs parts chaque jour ouvrable au Luxembourg et / ou en France (" Jour d'évaluation ").

Dépositaire | BNP PARIBAS, succursale du Luxembourg

De plus amples informations sur le prospectus, le reporting, la valeur nette d'inventaire ou toutes autres informations sont disponibles sur notre site internet www.sycomore-am.com ou sur simple demande écrite à : Sycomore Asset Management (01.44.40.16.00) - 14, avenue Hoche, 75008 Paris, France.

Affectation des sommes distribuables | Capitalisation

Investisseurs de détail visés

Tous types d'investisseurs institutionnels, le cas échéant dans le cadre de la gestion discrétionnaire de portefeuille et/ou du conseil en investissement en vertu de la Directive 2014/65/UE, pour lesquels les prestataires de ces services ne sont pas autorisés à accepter et conserver des frais, des commissions ou tout avantage pécuniaire ou non pécuniaire payé ou fourni par la Société de gestion ou le(s) intermédiaire(s) financier(s)/distributeur(s) du Fonds.

Ce Compartiment est destiné aux investisseurs recherchant une plus-value en capital sur un horizon d'investissement minimum de cinq ans et acceptant d'être exposés à un risque actions important ainsi qu'aux risques spécifiques aux pays émergents.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez recevoir moins en retour.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants non couverts par

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 5 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre décembre 2021 et février 2026

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre octobre 2019 et octobre 2024

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre juin 2016 et juin 2021

Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement (de la prime versée).

Période de détention recommandée : 5 ans			
Exemple d'investissement : 10 000 €			
Scénarios :		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	3 100 €	3 370 €
	Rendement annuel moyen	-69,04 %	-19,55 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 230 €	9 290 €
	Rendement annuel moyen	-27,73 %	-1,45 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 630 €	12 650 €
	Rendement annuel moyen	-3,67 %	4,81 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	15 820 €	17 880 €
	Rendement annuel moyen	58,20 %	12,32 %

Que se passe-t-il si Sycomore Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

En cas de défaillance de Sycomore Asset Management, les actifs du Compartiment sont conservés par le dépositaire de ce dernier et ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière pour le Compartiment est atténué en raison de la séparation légale des actifs du dépositaire par rapport à ceux du Fonds.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 € sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	951 €	2 943 €
Incidence des coûts annuels (*)	9,70 %	4,48 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,29 % avant déduction des coûts et de 4,81 % après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (7,00 % du montant investi). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	7,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 700 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,01% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	94 €
Coûts de transaction	0,17% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	16 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	15 % de la surperformance par rapport à l'indice MSCI Daily Net TR Europe (libellé en euros). Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	141 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je récupérer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans.

Période de détention recommandée : au moins 5 ans en raison de la nature sous-jacente du présent investissement. Les parts de ce Compartiment constituent des instruments d'investissement à moyen terme, ils doivent être acquis en vue de diversifier les actifs. À tout moment, les actionnaires peuvent vendre tout ou partie de leurs participations en contrepartie de liquidités. Les demandes de rachat sont irrévocables et doivent être envoyées soit à l'Agent de transfert, soit aux guichets d'autres établissements désignés par la Société, soit au siège social de cette dernière. Un mécanisme d'ajustement des prix a été mis en œuvre par la Société de gestion et un mécanisme de plafonnement des rachats peut également être mis en œuvre par la Société de gestion dans les conditions décrites dans le prospectus du Compartiment.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez déposer une réclamation concernant le produit ou le comportement de (i) la société SYCOMORE AM (ii) une personne qui fournit des conseils sur ce produit, ou (iii) une personne qui commercialise ce produit en adressant un e-mail ou une lettre aux personnes suivantes, selon le cas:

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société SYCOMORE AM : veuillez contacter la société SYCOMORE AM, par email (info@sycomore-am.com) ou par courrier, de préférence avec A/R (SYCOMORE AM - à l'attention du service risque et conformité – SYCOMORE AM - Service Clients). Vous trouverez une procédure de traitement des réclamations sur le site Internet de la Société www.sycomore-am.com
- Si votre réclamation concerne une personne qui conseille sur le produit ou qui le propose, veuillez contacter cette personne directement.

Autres informations pertinentes

Les informations sur les performances passées sont disponibles sur le lien suivant : <https://fr.sycomore-am.com/fonds>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ou 10 ans selon la date de création de la part.

Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures.

Les informations relatives à l'objectif d'investissement durable de ce Compartiment, qui relève de l'article 9 du SFDR, sont disponibles dans la section "Informations précontractuelles" du SFDR, accessible à l'adresse suivante: <https://fr.sycomore-am.com/fonds>

Les éléments concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur notre site Internet ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, l'actionnaire peut contacter, sans frais, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) l'actionnaire a effectivement présenté une demande écrite aux services de SYCOMORE AM et n'est pas satisfait de la réponse de SYCOMORE AM et (ii) qu'aucune procédure de contentieux, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, relative aux mêmes faits n'est en cours : Madame / Monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org